



SEPTEMBRE 2026

n°38

La revue des
propriétaires privés

CNPF
Auvergne
Rhône-Alpes

Parlons Forêts

DOSSIER :
Les sols forestiers,
un capital
à préserver



Préserver les sols, c'est préserver l'avenir de la forêt

Il est une évidence que consacrer un numéro de *Parlons Forêts* aux sols forestiers doit conduire à nous interroger sur nos méthodes de production, sur les outils et les techniques, mais aussi sur le matériel employé pour l'exploitation forestière. Car, grâce aux fonctions vitales qu'il assure aux arbres, **le sol est d'abord et avant tout un joyau** ; un sol qui, s'il est préservé au mieux, favorisera une forêt durable et de qualité.

Si au XIX^e siècle, le passe-partout, la traction animale et le flottage étaient prédominants pour l'abattage et le transport des grumes, au fil des années, la mécanisation est apparue : d'abord, les tracteurs forestiers, puis désormais des abatteuses, des cisailles sur pelleteuses, des porteurs, des skyders et autres Klemmbank...

Cette **ultra-mécanisation** toujours plus lourde, mais indispensable pour améliorer la productivité de l'exploitation forestière, conduit inévitablement **au tassement des sols**. Leur oxygénation est ainsi dégradée, leur système racinaire impacté, la biodiversité et le processus de décomposition de la matière organique sont totalement perturbés, avec pour conséquence un enracinement moins profond, ou une moindre capacité à capter l'eau.

Le tassement du sol, par passages successifs d'engins, peut rapidement devenir un fléau et une source d'appauvrissement qu'il est donc **important de savoir maîtriser et contenir**, encore plus dans un contexte de réchauffement climatique.

Or, le dossier qui vous est présenté doit nous permettre **d'apprendre à observer, d'étudier** et de mieux **comprendre pourquoi un sol forestier est une richesse patrimoniale**. Au travers de différents articles, plusieurs méthodes d'exploitation nous sont proposées en vue d'en limiter les conséquences. La mise en place de cloisonnements en est une parmi d'autres. Différents outils et guides sont à votre disposition sur internet, des journées techniques ont été réalisées par le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes au cours des deux dernières années. D'autres seront programmées dans les prochains mois. Venez nombreux !

Par conséquent, la thématique choisie pour cette revue a pour objectif de nous rappeler l'importance de bien **encadrer l'exploitation** et les travaux forestiers. Quelle que soit la structure d'un sol, à prédominance sableuse, limoneuse, ou argileuse, la préserver, **c'est PRÉSERVER L'AVENIR** et la pérennité de la forêt. Sans cela, plusieurs décennies seront parfois nécessaires pour qu'un sol recouvre une structure normale. Et sinon, qu'en penseront les générations futures ? Car transmettre **une forêt n'a de réelle valeur patrimoniale à long terme que si, et seulement si, son sol a été préservé**.

Les agents du CNPF sont bien évidemment à votre disposition pour mieux vous conseiller. N'hésitez pas à les contacter.

Bonne lecture à tous.

Pierre de Villette,

Vice-président du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes



Pierre de Villette.



c/o CNPF Auvergne-Rhône-Alpes
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :
Jean-Marc Levrold
Tél. +33 (0)4 72 53 60 90
jean-marc.levrold@cnpf.fr

Comité de rédaction :
Anne-Marie Bareau, Didier Cornut,
Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes,
Alain Csakvary, Monique Garon
(CNPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture :
Manon Raynaud © CNPF

Conception graphique/Impression :
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert

Publicité :
ARB Publicité - 23, rue Jean
Baldassini - 693654 Lyon cedex 07
Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07
Contact : Christophe Joret
cjoret@arbpub.fr

Numéro tiré à 13 000 exemplaires
Revue trimestrielle - N° ISSN 3002-1340



Retrouvez Parlons Forêts et les actualités
du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :
<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/>

Trois suppléments départementaux sont
 joints à Parlons Forêts : Forêts de l'Ain
 - Forêts privées de la Loire - Forêt privée
 du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal :
tous droits réservés.
Toute utilisation nécessite une
autorisation préalable.

« Parlons Forêts », la revue du Centre National de la Propriété Forestière - délégation Auvergne-Rhône-Alpes

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : Adresse :

..... Code postal : Commune :

Tél. : Mobile : E-mail :

S'abonne à « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » / CNPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.



Baptiste Algayer, de l'Association Française pour l'Étude du Sol (AFES)

Baptiste Algayer est pédologue, secrétaire général de l'Association Française pour l'Étude du Sol, référent pour le groupe de travail « Qualité des sols forestiers », animateur sur la formation « Devenir référent qualité des sols forestiers » (IPRSol).

Quelles sont les missions et qui sont les partenaires de l'association en ce qui concerne les sols forestiers ?

L'Association Française pour l'Étude du Sol (AFES) est une société savante engagée depuis plus de 90 ans pour partager les connaissances sur les sols et sensibiliser à leur préservation. Elle se situe au carrefour entre chercheurs, gestionnaires et acteurs de terrain, et joue un rôle central dans la valorisation des sols comme ressource essentielle, notamment en milieu forestier. Depuis 2022, l'AFES collabore étroitement avec des acteurs majeurs du secteur forestier pour renforcer les compétences des professionnels sur la connaissance et la gestion des sols. Parmi ses partenaires : l'Office National des Forêts, pour intégrer les enjeux pédologiques dans la gestion forestière publique. Le Centre National de la Propriété Forestière, afin de toucher les propriétaires et gestionnaires privés, via des outils adaptés comme le magazine « Parlons Forêts ». Le Réseau Mixte Technologique (RMT) Sols et Territoires, pour mutualiser les recherches et les innovations sur les sols. Les Chambres d'Agriculture, pour créer des synergies entre les mondes agricole et forestier, notamment sur les pratiques de préservation. Ensemble, ces partenaires ont permis de structurer **un réseau de référents qualité des sols forestiers** et de développer une formation dédiée, accessible à tous les acteurs de la filière : IPRSol (Identifier, Prévenir et Réduire les risques de dégradation des Sols forestiers).

Quels sont les enjeux aujourd'hui à former des référents sur la qualité des sols forestiers ?

Les risques de dégradation des sols forestiers (tassement, érosion, pertes en richesse chimique par export des menus bois) sont méconnus ou fortement sous estimés. Pourtant, les sols constituent la clé de voûte de l'écosystème forestier, et leurs dégradations peuvent engendrer des déséquilibres quasiment irréversibles. C'est d'autant plus le cas dans le contexte actuel, où les changements climatiques mettent les écosystèmes forestiers sous pression. Des sols non dégradés sont plus résilients face à ces pressions.

Former des référents, permet de diffuser les connaissances vers un maximum d'acteurs de la filière forêt-bois : gestionnaires, propriétaires, entrepreneurs de travaux forestiers, élus... **L'enjeu, c'est de considérer le sol dans toutes les prises de décisions**, afin de favoriser la mise en place de pratiques adaptées et de limiter les risques de dégradation. Pour cela il faut former des relais locaux,

pour qu'ils diffusent à leur tour les bonnes pratiques au sein de leur réseau et sur leurs territoires. A travers cette formation, les référents acquièrent des connaissances scientifiques issues d'études récentes, des savoir-faire pour réaliser des diagnostics sur le terrain, et des compétences pour adapter leur discours, organiser des ateliers de sensibilisation et toucher des publics différents.

Quelles sont les pistes pour faciliter et massifier cet apprentissage ?

Pour ancrer durablement la formation des référents, l'AFES et ses partenaires misent sur la création d'un réseau de « soloscopes ». Il s'agit de sites dédiés aux sols forestiers, répartis dans toute la France. Ces sites seront documentés (analyses physico-chimiques des sols, historique des pratiques) et instrumentés (fosses pédologiques). Ils serviront de « sites école » permettant aux référents de se former à la réalisation de diagnostics sur des cas réels, et de se confronter à différents types de sols et d'itinéraires forestiers. D'ici début 2028, **l'objectif est de créer une dizaine de soloscopes en France**, qui pourront également être mobilisés pour l'organisation d'ateliers de sensibilisation vers les différents publics de la filière forêt-bois. Enfin, grâce à la collaboration avec le projet BOSFOR (PEPR ForestT), les soloscopes auront également une vocation scientifique. Les sites bénéficieront de suivis d'indicateurs liés à la biodiversité des sols forestiers. Cette dimension innovante renforcera la compréhension des liens entre biodiversité, fertilité et résilience des écosystèmes forestiers et viendra compléter les contenus théoriques de la formation IPRSol.

Ce réseau de soloscopes sera un levier majeur pour :

- harmoniser les méthodes de formation en s'appuyant sur des données concrètes et comparables,
- fédérer les acteurs en créant un lieu d'échange et de partage d'expériences pour les acteurs locaux,
- sensibiliser à long terme en offrant un accès permanent à des sites de référence pour les formations futures.

Liens utiles :

- Formation « Devenir référent qualité des sols forestiers » : <https://formation.rhizobiome.coop/formation/iprsol-devenir-referent-indicateurs-de-la-qualite-des-sols-forestiers/>
- Centre de ressources AFES : https://www.afes.fr/nos-missions/valoriser/centre-de-ressources/?_occupation_sols=forets-et-zones-a-vegetation-arbustive-persistante
- Observatoire des forêts : <https://observatoire.foret.gouv.fr/themes/biodiversite-et-sols>

Les sols forestiers, un capital à préserver

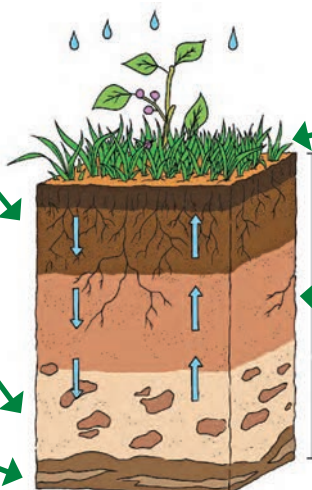
Le sol correspond en quelque sorte à l'épiderme de notre planète. Il est formé de particules solides, de gaz et d'eau. C'est un volume qui évolue constamment, au rythme de la pédogénèse (de l'ordre de quelques millimètres par siècle) et de l'érosion.

Comprendre les sols

La texture : définie par le % d'argile, de sable et de limon. Elle influence la richesse chimique, la rétention en eau et la fragilité au tassement.

La porosité : capacité d'un sol à offrir des espaces libres pour stocker et faire circuler l'eau et l'air nécessaires aux racines et aux organismes du sol. Un sol compacté (par des engins, par exemple) perd de sa porosité : l'eau pénètre moins bien, l'air circule moins et les racines se développent plus difficilement.

La géologie : la nature de la roche mère influence grandement la formation et les caractéristiques des sols.



La faune et les champignons : les êtres vivants participent à la fragmentation et la décomposition de la matière organique. Ces organismes remplissent des fonctions écologiques essentielles telles que le décompactage, le recyclage ou la dégradation des polluants.

La profondeur : elle influence la prospection des racines, la réserve en eau et la possibilité pour les arbres de s'ancrer pour résister aux vents.

Source : brochure Le sol forestier CNPF 2015.

Par rapport à un sol agricole, un sol forestier présente :

- un enracinement plus pérenne et profond,
- de la matière organique abondante qui protège contre le ruissellement,
- une activité biologique plus importante.

Un sol forestier est ainsi davantage structuré qu'un sol agricole, ce qui facilite la circulation de l'air et l'infiltration de l'eau.

Les grandes familles de sols en Auvergne-Rhône-Alpes

Le type de sol est lié à la nature du matériau parental dont il est issu. Par exemple, des roches calcaires peuvent engendrer des calcisols et des calcosols ; des matériaux sableux sont à l'origine d'arénoles et de podzols.

Pour en savoir plus sur les types de sols : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-des-sols>

En fonction de leurs caractéristiques physico-chimiques (profondeur, acidité, richesse en éléments minéraux...), tous les sols n'ont pas les mêmes potentialités forestières.

Pourquoi préserver les sols ?

Pour pouvoir germer, pousser, grandir en hauteur et en diamètre, un arbre élabore ses sucres à partir du CO₂ atmosphérique via la photosynthèse mais a également besoin d'eau, d'air et d'éléments minéraux pour croître : de l'azote, du phosphore, du calcium, du magnésium et du potassium, éléments principalement apportés par le sol et très secondairement par les dépôts atmosphériques. Par ailleurs, la plupart des essences forestières métropolitaines sont associées à des champignons mycorhiziens qui permettent à l'arbre de multiplier son volume de prospection racinaire et qui ont également besoin d'air, d'eau et de nutriments indispensables à leur cycle de vie. **Préserver ses sols, c'est donc assurer la productivité de ses peuplements.**

De plus, en contexte de réchauffement climatique, les peuplements sont davantage exposés à des phénomènes extrêmes tels que les canicules, les sécheresses... Ces effets sont accentués quand les sols sont dégradés, tassés, érodés... En effet, l'absorption de l'eau est moindre dans un sol altéré.

D'après le **Plan d'action pour la préservation des sols forestiers** (juillet 2025) « en France métropolitaine, les sols forestiers contiennent un stock moyen de 81 tonnes de carbone par ha dans leurs trente premiers centimètres et neuf tonnes de carbone par ha dans la litière ». **Les sols forestiers jouent donc un important rôle dans l'atténuation du réchauffement climatique à l'échelle planétaire.**

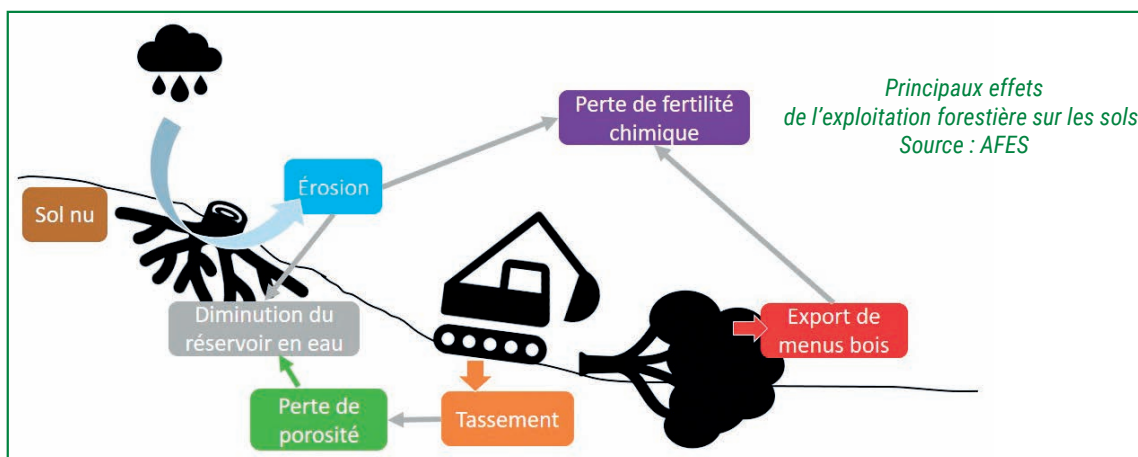
Quelles sont les pratiques forestières qui ont un impact négatif sur les sols ?

Imaginons une parcelle forestière légèrement pentue et accessible aux engins forestiers sur laquelle une coupe a été réalisée. La pression exercée par les engins d'exploitation engendre un **tassement** des sols, ce qui perturbe les dynamiques

de l'eau et de l'air et contraint l'enracinement et l'activité biologique des sols. L'impact généré est d'autant plus fort que l'engin est lourd, le sol sensible et que les conditions au moment du passage de l'engin sont défavorables (sol humide). Cet engin, par souci d'efficacité et de simplicité technique, réalise une exploitation en arbres entiers, c'est-à-dire qu'il exporte la totalité des branches et les feuilles ou les aiguilles qui sont très concentrées en éléments nutritifs. Cet **export** diminue la fertilité chimique de la parcelle.

Une fois les arbres exploités, le sol se retrouve à nu et, sans protection contre la pluie, les particules de sol des couches superficielles sont alors entraînées avec une intensité qui dépend de la pente et de la sensibilité du sol à l'arrachement. Cette **érosion** diminue l'épaisseur du sol et enlève les couches superficielles de sol les plus riches en éléments nutritifs, affectant ainsi les réservoirs en eau et en éléments nutritifs.

Cet exemple certes caricatural permet de montrer les liens de cause à effet entre les pratiques forestières et le fonctionnement du sol. **Cela illustre ainsi la nécessité de bien connaître ses sols en les diagnostiquant.**



Pour aller plus loin sur la connaissance des sols forestiers, ouvrages de référence :

- Brochure Le sol forestier CNPF 2015
https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/brochure_sol_forestier.pdf
- Les sols forestiers - François Charnet - 2018 - Editions IDF-CNPF
<https://librairie.cnpf.fr/produit/166/9782916525549/les-sols-forestiers>

Olivia Marois,
CNPF

Le standard PEFC actuellement en vigueur prévoit les mesures suivantes

8.5.1 Maîtriser l'impact des activités forestières sur les sols :

- Lors des coupes et travaux, en identifiant les sols sensibles (tassement, érosion, fertilité) et en informant ses prestataires des situations impliquant un traitement spécifique pour préserver les sols,
- En faisant état explicitement du traitement et du devenir des menus bois dans le contrat d'exploitation,
- En utilisant des matériels et des techniques adaptés et en tenant compte des conditions météorologiques pour organiser le chantier et réaliser l'intervention,
- En laissant le parterre de travaux dans un état satisfaisant pour la suite des opérations sylvicoles,
- Pour réduire le tassement du sol, en limitant la circulation des engins par l'installation et le maintien en bon état des cheminements préférentiels ou cloisonnements, et en veillant à leur utilisation lors des interventions quels que soient les coupes ou travaux,
- Pour préserver la fertilité, en laissant le feuillage en forêt, en ne pratiquant pas de récolte de l'humus (soutrage), en ne dessouchant pas et en laissant les menus bois en forêt (diamètre inférieur ou égal à 7 cm), à l'exception des situations justifiées et documentées ou en cas de contraintes réglementaires,
- En zone de forte pente (>30%) pour éviter l'érosion : en ne dessouchant pas, en laissant des menus bois dispersés sur le parterre de la coupe,
- En n'incinérant pas les rémanents en forêt, sauf autorisation administrative.

Quelques observations simples pour mieux cerner le potentiel de votre sol forestier

Le sol forestier est méconnu alors qu'il constitue le véritable capital de la forêt. Dans un contexte de changement climatique marqué par des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus intenses, connaître les caractéristiques de son sol est plus que nécessaire pour adapter sa gestion.

Un sol profond, bien structuré et riche en matière organique permet aux racines d'explorer un volume important et d'accéder à des réserves en eau plus importantes. À l'inverse, un sol superficiel, tassé ou pauvre limite le développement racinaire et augmente la vulnérabilité des arbres lors des périodes sèches.

Quelques observations simples permettent d'obtenir une première évaluation du potentiel d'une parcelle.

Observer la végétation du sous-bois

La flore spontanée fournit de précieuses indications sur les caractéristiques du milieu. Certaines espèces sont dites « indicatrices » car leur présence est liée à des conditions particulières de fertilité ou d'humidité. L'observation de la végétation ne permet pas à elle seule d'établir un diagnostic complet, mais elle constitue une première approche simple et accessible à tous les propriétaires.

Par exemple : l'ortie dioïque ou le sureau noir sont souvent associés à des sols riches en éléments nutritifs. À l'inverse, la molinie, les joncs ou la reine-des-prés témoignent généralement d'une humidité importante du sol, et parfois d'un engorgement temporaire.

Sonder le sol avec une tarière

La tarière est un outil particulièrement utile pour explorer le profil du sol. Quelques sondages répartis sur la parcelle permettent d'apprécier :

- la profondeur du sol avant la roche ou un horizon limitant la prospection,
- la présence de cailloux, pouvant réduire le volume exploitable par les racines, mais pouvant aussi avoir un effet marginal de soutien des sols contre le tassement,
- les traces d'hydromorphie (taches rouille notamment) révélant un excès d'eau,
- la texture du sol.

La texture correspond à la proportion de sable, de limon et d'argile. Elle influence fortement la circulation de l'eau, la fertilité et la capacité du sol à stocker une réserve utile pour les arbres. Un sol sableux se réchauffe rapidement mais retient peu l'eau. Un sol argileux possède généralement une réserve hydrique plus importante mais peut être plus sensible au tassement. Les sols limoneux occupent une position intermédiaire.

Ces informations sont précieuses pour apprécier la capacité d'un peuplement à résister aux périodes de déficit hydrique.

Réaliser un test bêche

Le test bêche consiste à extraire un bloc de terre afin d'observer la structure du sol et le développement des racines. Un sol sain présente une structure aérée, de nombreux pores, des agrégats bien formés et une répartition homogène des racines. L'activité biologique y est souvent importante.



Bloc de terre extrait à l'aide d'une bêche pour observation.

À l'inverse, un sol compacté présente des mottes massives, peu de porosité et des racines déformées ou concentrées dans les horizons superficiels. Cette compaction limite les échanges d'air, l'infiltration de l'eau et la croissance racinaire. Les arbres deviennent alors plus sensibles aux sécheresses et aux stress climatiques.

Se faire accompagner

Ces observations constituent une première approche du fonctionnement du sol. Pour des projets de plantation, de changement d'essence, de gestion ou l'identification de contraintes particulières, un accompagnement par un gestionnaire forestier ou un spécialiste des sols peut permettre d'affiner le diagnostic et de mieux adapter les choix sylvicoles.

Pour toute question, contacter le technicien du CNPF qui pourra vous accompagner dans vos démarches.

Trois choses à observer en moins de cinq minutes

- Les plantes présentes dans le sous-bois : indiquent souvent la fertilité ou l'humidité du milieu.
- La profondeur avec une tarière ou une bêche : renseigne sur le volume de sol disponible pour les racines.
- La présence de cailloux ou de roche : peut limiter la réserve en eau et l'enracinement.

Adrien Bazin,
CNPF

Préserver les sols forestiers : des gestes simples

Le sol forestier est un capital fragile qu'il convient de préserver à chaque intervention. Sur le terrain, quelques principes permettent de limiter les impacts :

- la **mise en place de cloisonnements d'exploitation**, en résineux comme en feuillus, est indispensable. Bien positionnés et pérennes par un marquage, ils permettent de concentrer les passages d'engins et de limiter le tassement sur l'ensemble de la parcelle,
- la réussite des chantiers dépend aussi du choix des **périodes d'intervention**. Il est essentiel d'éviter les sols humides, très sensibles au tassement et à l'orniérage. Des conditions sèches, ou bien gelées, sont à privilégier, quitte à reporter les travaux,
- le **maintien des menus bois sur place** est également une pratique bénéfique. Répartis au sol ou déposés sur les cloisonnements, ils protègent contre les impacts mécaniques et contribuent au recyclage de la matière organique,
- Lors de la préparation du sol et de la plantation, il est recommandé de réduire au maximum les perturbations. Une **préparation localisée, adaptée à l'essence et au contexte stationnel**, suffit le plus souvent et évite de déstructurer le sol,



Manon Raynaud © CNPF

Cloisonnement d'exploitation.

- Enfin, lors des ventes de bois, il est important de formaliser des clauses précises. Un contrat intégrant la **remise en état des sols et le respect des cloisonnements** garantit de meilleures pratiques sur le terrain.

Préserver les sols, c'est assurer la durabilité et la productivité de la forêt.

Manon Raynaud,
CNPF

L'exploitation forestière et la préservation du sol

Jean-Baptiste Gros est un jeune Entrepreneur de Travaux Forestier (ETF) installé depuis un an, qui fait du débardage, du bois de chauffage, des travaux sylvicoles.

Dans son travail, il prend à cœur de préserver au mieux les terrains où il circule avec son engin forestier. Lors des pré-visites de chantiers, il observe le sol, notamment sa texture en surface. Est-on sur des sols à forte teneur en argile, y-a-t-il de l'eau stagnante (même en été) ou des joncs... Toutes ces observations lui permettent d'organiser son chantier et de prévenir le propriétaire que, si la météo devient pluvieuse, il peut stopper le travail pour ne pas dégrader le terrain. Se dire qu'il va débarker, en premier, les bois coupés sur les zones les plus sensibles, pendant les temps secs, pour au cas où finir sur les terrains les mieux portant si la météo est moins favorable.

La polyvalence de son métier lui permet de rebondir à chaque changement de temps, de stopper un chantier de débardage, pour réaliser du bois de chauffage au dépôt, ou reprendre par exemple des dégagements sur une jeune plantation. Cette souplesse de planning peut être compliquée, si le débardage est sous contrat d'un tiers qui impose des délais, mais dans l'ensemble, les propriétaires et autres prestataires comprennent cette organisation et acceptent le report des délais de sortie des bois.

Côté matériel, Jean-Baptiste a équipé un tracteur agricole de 130 chevaux d'un blindage autour de la cabine, sur les côtés et en dessous et est équipé d'une remorque motrice. **L'ensemble à vide pèse neuf tonnes** au lieu des dix à quinze tonnes pour un porteur et peut avoir douze tonnes de charges utiles, soit environ douze à quatorze stères sur le panier. La portée de sa grue n'étant que de 6,50 m, l'usage de celle-ci peut être limité si la distance entre les cloisonnements dépasse quinze mètres. L'abattage des arbres vers les cloisonnements d'exploitation est donc nécessaire pour éviter de circuler sur toute la parcelle et ainsi préserver au maximum le potentiel du sol.



Sophie Bourjaillat © CNPF

Tracteur et remorque de Jean-Baptiste Gros.

Sophie Bourjaillat,
CNPF

Des outils et des formations pour connaître le fonctionnement des sols

Le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes renforce la sensibilisation des propriétaires à la préservation des sols forestiers. Leur bon fonctionnement est indispensable pour une bonne croissance des arbres et garantir un support de production pérenne.

Dans le cadre de la Stratégie Régionale pour les Services Socio-Environnementaux rendus par la forêt (soutenue par la DRAAF et la DREAL), trois demi-journées techniques ont été organisées en 2025-2026 sur des sites instrumentés. Ces rencontres, qui ont rassemblé de nombreux participants, combinaient apports en salle et observations de terrain. Elles ont permis de mieux comprendre le fonctionnement et la richesse des sols forestiers, tout en faisant le lien avec les pratiques de gestion, d'exploitation et de plantation.

Plusieurs outils de diagnostic ont été présentés, tels que les fosses pédologiques, le test bêche, simple à faire ou encore le diagnostic à la tarière. Les participants sont repartis avec des méthodes concrètes pour évaluer le potentiel des sols de leurs parcelles et adapter leurs pratiques afin de garantir la durabilité de leur production.

Pour approfondir ces bonnes pratiques, des guides comme Prosol ou Pratic'sols sont consultables sur internet. Par ailleurs, des techniciens du CNPF, formés dans chaque département dans le cadre du projet IPR Sol en partenariat avec



Adrien Bazin © CNPF

Journée technique sur les cloisonnements.

l'AFES (Association Française pour l'Étude du Sol), peuvent conseiller les propriétaires directement sur le terrain.

De nouvelles réunions sur les sols pourront être organisées fin 2026 et début 2027. Pré-inscription auprès de Manon Raynaud à l'adresse manon.raynaud@cnpf.fr

Manon Raynaud,
CNPF

FOGEFOR en Haute-Loire : les sols forestiers

Les sols forestiers sont, depuis quelques années, un centre d'intérêt incontournable pour la mise en œuvre de la gestion forestière contemporaine. Élément de base pour optimiser la production de bois, les sols sont de plus en plus fragilisés par les régressions hydriques liées à l'évolution climatique. De part ces faits, le volume de bois produit risque de diminuer à moyen terme sur l'ensemble de notre territoire. Aussi, une bonne compréhension des fondamentaux concernant le relationnel entre les systèmes racinaires et les éléments du sol permet de mieux prendre en compte les besoins de nos forêts et permet d'améliorer les capacités de défense face aux régressions climatiques.

C'est bien ce regard que l'antenne CNPF de Haute-Loire propose en 2026 dans sa formation organisée avec l'association FOGEFOR et le soutien du CETEF, dénommée : « **Comprendre le fonctionnement des sols forestiers afin d'améliorer la production de bois dans le cadre d'une gestion forestière durable** ». Le programme, réalisé en une journée, allie l'information générale en salle et la démonstration d'exemples pratiques en deuxième partie de la journée en forêt.

Deux journées ont déjà été réalisées, notamment à Samba-del (28 avril) et à Saugues (30 juin). Une troisième session



Eric Geoffroy © CNPF

Le système racinaire de l'épicéa commun n'optimise pas la production de bois dans une plantation monospécifique non éclaircie.

est programmée le **29 septembre prochain à Yssingaux.**



Des places sont encore disponibles, inscrivez-vous d'où que vous veniez !

<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>

Se former, s'informer

ou contacter stephanie.joumel@cnpf.fr

04.70.48.78.55 ou 06.19.69.37.49

Eric Geoffroy,
CNPF

Les cloisonnements en forêt

Le cloisonnement d'exploitation forestière est un passage réfléchi et repérable prévu pour le passage des engins qui va limiter le tassement des sols sur la totalité de la parcelle.

Le cloisonnement sylvicole, lui, est moins large (de 1 à 3 m). Il sert aux ouvriers pour les travaux jardinatoires, les travaux sylvicoles en régénération naturelle ou suite à une plantation.

Pourquoi cloisonner ?

- pour préserver les sols des effets du tassement (conséquents dès le premier passage d'engin),
- pour faciliter le cheminement dans les peuplements pour leur gestion,
- pour assurer une mécanisation de la récolte des bois, minimiser la surface de circulation et optimiser le travail d'abattage,
- pour l'organisation de la chasse et un intérêt pour le gibier (zone de gagnage, de refuge),
- pour un premier revenu issu d'éclaircies lors de la création du cloisonnement, et une valeur patrimoniale supérieure à une parcelle sans « réseau de cloisonnements ».

Implantation

En fonction du réseau de desserte et hydrographique, de la pente, de l'emplacement de la place de dépôt. Parfois des chemins d'exploitation existants (et pas toujours répertoriés) sont une bonne base pour le gestionnaire, pour créer des cloisonnements. Les layons doivent suivre la plus grande pente pour des questions de stabilité des machines. Les zones humides, abords de cours d'eau, habitats naturels à fort potentiel de biodiversité doivent être évités. En l'absence de relief marqué, les cloisonnements doivent déboucher sur un chemin carrossable, de préférence en oblique (si possible de 30 à 45°), ou à défaut perpendiculairement, mais avec une sortie élargie facilitant les manœuvres des engins (éviter de blesser les arbres à proximité). Il faut garder des largeurs de bandes régulières : **une largeur de cloisonnement de 4 mètres tous les 15 à 18 m d'axe en axe pour l'abattage mécanisé est préconisée**, et de 24 à 36 mètres pour un abattage manuel. Un plan explicatif d'intervention est à mettre au point. Le marquage se réalise plutôt hors feuilles pour avoir une meilleure visibilité.

Cloisonnements dans les feuillus versus dans les résineux

Largement employés dans les futaies régulières résineuses et implantés lors de la première éclaircie, ils permettent aux abatteuses de circuler dans des

peuplements denses. Cela facilite l'exploitation, préserve les sols d'autant plus si les rémanents y sont rangés dessus. Lors du renouvellement, avec un sol qui sera préservé en dehors des cloisonnements, cela permettra aux semis et plants de s'installer plus facilement. Pour les feuillus, le cloisonnement est aujourd'hui moins pratiqué bien que fortement recommandé, notamment en futaie irrégulière ou cela peut être un prérequis. Pourtant, dans les coupes de taillis, les rotations fréquentes impactent fortement les sols qui pourraient être préservés par un réseau de cloisonnements pour limiter l'érosion, une baisse de la fertilité, diminution de la réserve en eau, et les dégâts aux bois et aux racines.

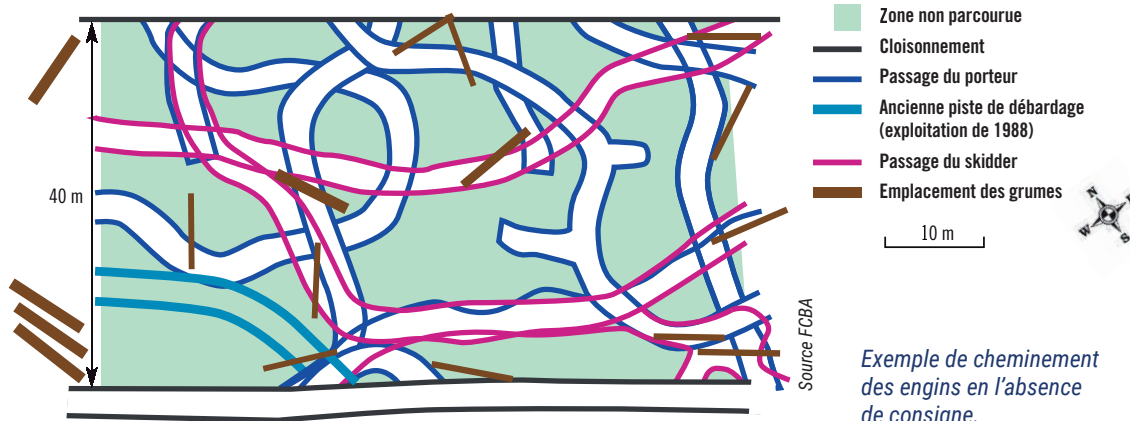
Entretien

Maintenir dans le temps le marquage des cloisonnements est important (rafraîchir la peinture tous les 5 à 10 ans). Interdire aux exploitants de s'écarter des cloisonnements en le spécifiant dans le contrat de vente de bois. Ils doivent rester praticables ce qui implique de ne pas y circuler sur des sols trop humides et créer des ornières trop profondes. Le passage du gyrobroyeur peut s'avérer nécessaire dans les jeunes peuplements, pour les cloisonnements sylvicoles qui se seraient refermés.

Cartographie

Le relevé GPS permet de retrouver facilement le réseau de cloisonnement et facilite la gestion de la propriété. Les outils permettent ensuite de matérialiser les tracés sous forme de carte ou de communiquer les données aux opérateurs qui peuvent avoir des engins dotés d'un GPS embarqué.

Cyrielle Allègre,
CNPF



Discret mais déterminant pour le dépérissement : le tassement des sols

Souvent peu visible, le tassement des sols constitue l'une des dégradations les plus durables des écosystèmes forestiers. Le passage répété des engins d'exploitation modifie durablement et souvent de manière irréversible la porosité des sols. Celle-ci, qui devait permettre la circulation de l'air, de l'eau et le développement des racines, se réduit et la compaction devient un élément de contrainte pour les arbres.

Les conséquences directes s'observent sur la physiologie : les racines, moins bien oxygénées, ralentissent leur croissance explorant ainsi un volume de sol plus restreint et leur capacité à accéder aux réserves d'eau et aux éléments minéraux est limitée. En période estivale, lorsque les besoins en eau augmentent cela devient particulièrement pénalisant. Les arbres entrent alors en stress hydrique plus rapidement, avec une réduction de la photosynthèse et une perte progressive de vigueur.

Le tassement agit aussi sur la santé des peuplements en modifiant l'équilibre biologique du sol. La diminution de l'oxygène et le ralentissement du drainage créent des conditions favorables au développement de pathogènes racinaires. Citons par exemple *Phytophthora cinnamoni* (l'encre du châtaignier) qui va détruire progressivement



Jérôme Rosa © CNPF

Exploitation à l'abatteuse d'un taillis de châtaignier.

les racines et provoquer le dépérissement des arbres affectés. **La recherche a montré que la compression du sol constitue un facteur aggravant de cette maladie.**

Le tassement des sols affaiblit donc les arbres et crée des conditions plus propices au développement de pathogènes. Cette double action milite clairement pour la préservation des sols, trop souvent négligée. C'est un des enjeux majeur de la gestion forestière, particulièrement dans un contexte de changement climatique où les épisodes de sécheresse deviennent plus fréquents et plus intenses, ce qui sera encore renforcé dans les années à venir.

Adrien Bazin,
CNPF



**ASSURANCE
FORÊTS**

**VOS FORÊTS
SONT-ELLES BIEN
ASSURÉES CONTRE LES
ALÉAS CLIMATIQUES ?**

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



CENTRE-EST



CENTRE FRANCE



LOIRE HAUTE-LOIRE



DES SAVOIE



SUD RHÔNE ALPES

Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, Centre France, Des Savoie, Loire Haute-Loire, Sud Rhône Alpes, sociétés coopératives à capital variable

- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Siège social : 90 rue de Lanessan - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon. N° ORIAS : 07 023 262.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France. Siège social : 1 avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand. N° ORIAS : 07 023 162.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - 74985 Annecy Cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy. N° ORIAS : 07 022 417.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Siège social : 94 rue Bergson - BP 524 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne. N° ORIAS : 07 023 097.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Siège social : 12 Place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble cedex 9 - 402 121 958 RCS Grenoble. N° ORIAS : 07 023 476.

Les contrats d'assurances des forêts sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA - S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15, 352 358 865 RCS Paris, N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les événements garantis et les conditions sont indiqués aux contrats. Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur (www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr) ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de ces offres dans votre Caisse régionale.

Photos : Getty Images, Shutterstock. 109 L'AGENCE. Janvier 2025.

Pour tout renseignement : fede.aura.ca@orange.fr

Guide pratique sur l'application des zonages de protection à la gestion en forêt privée

Les forêts privées peuvent être concernées par un ou plusieurs zonages de protection en plus de la réglementation sur les coupes de bois qui forment un millefeuille dense et complexe, où souvent les forestiers peuvent se perdre. Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPf) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont élaboré **un guide avec 25 fiches pratiques** qui permettent de clarifier les procédures pour les propriétaires et gestionnaires en forêt privée.

Zonages environnementaux

Fiche 1 - Dans une forêt de protection ; **Fiche 2** - Dans une réserve naturelle (RN) ; **Fiche 3** - Avec des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APB) ou des habitats naturels ; **Fiche 4** - Dans un parc national (PN) ; **Fiche 5** - Dans une ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ; **Fiche 6** - Dans un site Natura 2000 ; **Fiche 7** - Dans un espace naturel sensible (ENS) ; **Fiche 8** - Dans un site Ramsar, dans une réserve de biosphère ou dans un parc naturel régional (PNR).

Eau

Fiche 9 - Zone humide (ZH) en forêt ; **Fiche 10** - Cours d'eau en forêt ; **Fiche 11** - La gestion forestière dans un périmètre de protection de captage (PPC) ; **Fiche 12** - La gestion forestière dans une aire d'alimentation de captage (AAC) ; **Fiche 13** - Les mares en forêts.

Patrimoine

Fiche 14 - La gestion forestière dans un site classé (SC) au titre du code de l'environnement ; **Fiche 15** - La gestion forestière en zonage Monuments historiques (MH classe, MH inscrit, abords d'un MH) ; **Fiche 16** - La gestion forestière dans un site patrimonial remarquable (SPR) ; **Fiche 17** - La gestion forestière et l'archéologie préventive.

Espaces ruraux

Fiche 18 - La réglementation des premiers boisements et des (re)boisements ; **Fiche 19** - La réglementation des défrichements.

Urbanisme

Fiche 20 - Dans une commune dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) prescrit ; **Fiche 21** - Dans un espace boisé classé (EBC) ; **Fiche 22** - Dans un secteur protégé par un PLU pour des motifs culturel, historique, architectural ou écologique (Articles L151-19 et L151-23 du CU) ; **Fiche 23** - Avec des allées et alignements d'arbres bordant des voies ouvertes à la circulation publique ; **Fiche 24** - Avec plans de prévention des risques.

Hiérarchisation des zonages

Fiche 25 - Superposition et hiérarchisation des zonages – ce que prévoient les codes.

Consultez le guide sur le site du CNPF : <https://www.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/gestion-durable/zonages-de-protection-et-gestion-forestiere>



Jean-Pierre Loudes,
CNPf

France Nation Verte

Le guichet des aides, qui avait rouvert fin février 2026, **vient à nouveau de fermer**. « Le dépôt de nouveaux dossiers sur le guichet d'aide au renouvellement forestier **France Nation Verte est suspendu à compter du 9 juin 2026** » précisent les services de l'État (DRAAF). L'instruction et l'engagement des dossiers déjà en cours se poursuivent.

Plantation par des collégiens en Haute-Loire

Le 21 avril dernier, un groupe d'élèves éco-délégués des classes de sixième de l'Institution Saint Julien de Brioude ont participé à une plantation dans le cadre de l'opération «un jeune, un arbre».

Cette opération a été réalisée en collaboration entre M. Didier Cornut (conseiller élu CNPF) et M. Yannick Laveyroux (Livradois Sylviculture), ce dernier ayant fourni les plants. Cela a non seulement **permis aux collégiens de participer à une plantation**, mais aussi de prendre en compte les enjeux d'une telle opération pour le futur des forêts et leurs adaptations au réchauffement climatique.

L'exercice de terrain a eu lieu sur la commune d'Agnat, à 600 m d'altitude, avec un sol chargé en éléments grossiers, préalablement préparé par un sous-soulage. L'essence retenue était le pin maritime. Avant la plantation, les collégiens ont pu visualiser des dépérissements environnants, notamment sur des sapinières proches, et avoir diverses explications leur permettant de comprendre les conséquences du réchauffement climatique en cours, ainsi que le besoin d'adaptation des forêts.

M. Mathias Regnier, sous-préfet de Brioude, nous a fait l'honneur d'être présent pour cette action, mais aussi de participer à la plantation et a emmené un plant de pin maritime qui aura trouvé sa place au sein du jardin de la sous-préfecture.

Cette plantation sera suivie par les élèves éco-délégués qui reviendront sur site dans deux-trois ans, afin de visualiser les résultats obtenus, réaliser divers exercices de mesure et exposer le tout aux autres collégiens ; les divers métiers de la filière forêt-bois leur seront également présentés. **Cet exercice de plantation est donc également un «semis» au sein des élèves afin de les sensibiliser aux enjeux de la forêt et de sa filière.**



Opération « un jeune, un arbre ».

Le retour des Forestivités

« Les forêts sortent du bois ». Cet automne les Forestivités reviennent avec de nombreuses animations et activités pour vous plonger dans le monde forestier, dans l'univers du bois local et rencontrer les professionnels du territoire.

Cette année deux départements organisent leurs festivals :

- **Le département de l'Isère** : du 18 octobre au 1^{er} novembre avec une journée d'ouverture au parc de la Poya à Fontaine et des animations dans l'ensemble du territoire.
- **Le département du Puy-de-Dôme** : du 17 octobre au 1^{er} novembre, programme à venir.

Retrouvez plus d'information sur ces deux éditions sur le site internet : www.forestivites.fr

Les Forestivités sont co-portées par l'interprofession Fibois et les communes forestières en partenariat avec les acteurs forestiers et les territoires des départements concernés.



Vous vendez votre forêt

**DOMAINES
ET FORETS**
www.foretsavendre.fr

A partir de 5 hectares, nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

www.foretsavendre.fr

☎ 06 11 75 20 10
contact@foretsavendre.fr

Une stratégie post-incendie validée par les élus du CNPF AURA

Les forêts de la région étant soumises à des conditions climatiques entraînant des risques de feux de forêt toujours plus importants, le CNPF AURA, fort des missions que lui confère maintenant la Loi sur cet enjeu, a souhaité anticiper les suites à donner à d'éventuels feux d'ampleurs pour accompagner les propriétaires forestiers et les territoires. Le Conseil du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes a validé le 25 juin dernier les éléments de la **stratégie post-incendie** à mettre en œuvre par les équipes du CNPF en cas d'incendies impactant plusieurs secteurs ou départements et impliquant une adaptation provisoire des missions. Cette stratégie définit les actions à entreprendre par le CNPF d'abord en amont pour que soient disponibles les outils et contacts nécessaires, puis en phase de crise (réponse aux sollicitations pendant l'incendie, échange avec les collectivités et informations des propriétaires dès le feu maîtrisé, puis diagnostic des impacts du feu visant à définir le niveau d'engagement du CNPF). En fonction des enjeux, le CNPF affinera l'évaluation des dégâts et des besoins de reconstitution et proposera aux collectivités **un plan d'accompagnement** des forestiers sur trois ans pour l'appui à l'évacuation des bois et à la replantation.

En Chartreuse, le Conseil du CNPF AURA soutient la création des routes forestières

Le 25 juin dernier les élus du Conseil du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes se sont réunis en Savoie dans le massif de Chartreuse pour une visite technique à l'issue du Conseil décentralisé. Cette tournée a permis de présenter et parcourir **un projet de desserte** mené par le CNPF dans le cadre de la convention d'animation financée par la DRAAF et avec pour les travaux les subventions du FEADER gérées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet exemple a mis en évidence la nécessité de rendre accessibles les forêts pour leur valorisation économique comme pour la mise en œuvre d'une gestion régulière et durable. Mais les difficultés techniques et surtout d'acceptabilité sociale ont aussi été débattues, ces dernières pouvant amener des oppositions publiques pouvant aller jusqu'au blocage du projet. C'est dans ce contexte et fort de ce constat que le CNPF a engagé avec plusieurs partenaires régionaux et italiens une réflexion, **au sein du projet européen ASFO, sur la simplification des systèmes juridiques** pouvant faciliter les autorisations de création de dessertes forestières structurantes. Ce travail démarré en 2025 et mené sur trois années devrait à terme être porté vers le législateur.

Les 75 agents du CNPF AURA découvrent la nouvelle usine du groupe Thebault

Le 11 juin, à l'occasion de la réunion technique annuelle des personnels, le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes a été reçu par l'entreprise Thebault qui a inauguré le 11 décembre dernier son usine de LVL à Lempdes-sur-Allagnon en Haute-Loire. Cette visite a permis de constater toutes les possibilités techniques qu'offre le **LVL (Laminated Veneer Lumber)**, type de contreplaqué « augmenté » constitué à partir de déroulage de sapin pectiné, pour réaliser des panneaux et poutres de très grandes dimensions permettant des constructions légères sur de longues portées. Ce fut aussi l'opportunité d'échanger sur les qualités de bois nécessaires, et notamment sur l'intérêt de **l'approvisionnement local en sapin du Massif Central**. Un nouveau débouché donc, particulièrement opportun pour cette essence, mais pour lequel une certification PEFC ou FSC est exigée en vue des marchés internationaux. Une découverte très attendue et intéressante qui aura des concrétisations favorables pour la sylviculture régionale.



© Groupe Thebault

Panneau
TEBOLV®.

Accord CNPF-chasseurs pour une méthode partagée de constat des dégâts

Le CNPF et la Fédération nationale des chasseurs (FNC) ont signé, le 16 avril 2026, une lettre d'engagement pour travailler ensemble à une meilleure gestion de l'équilibre entre la forêt et la grande faune. Face à des enjeux croissants liés à la dynamique de population du grand gibier et à la nécessité de réussir le renouvellement forestier dans un contexte de changement climatique, les deux organisations ont souhaité renforcer leur coopération. Cette initiative repose sur une conviction commune : **seule une approche concertée, partagée, entre forestiers et chasseurs permettra d'apporter des solutions locales durables et adaptées aux réalités de terrain.**

A retenir :

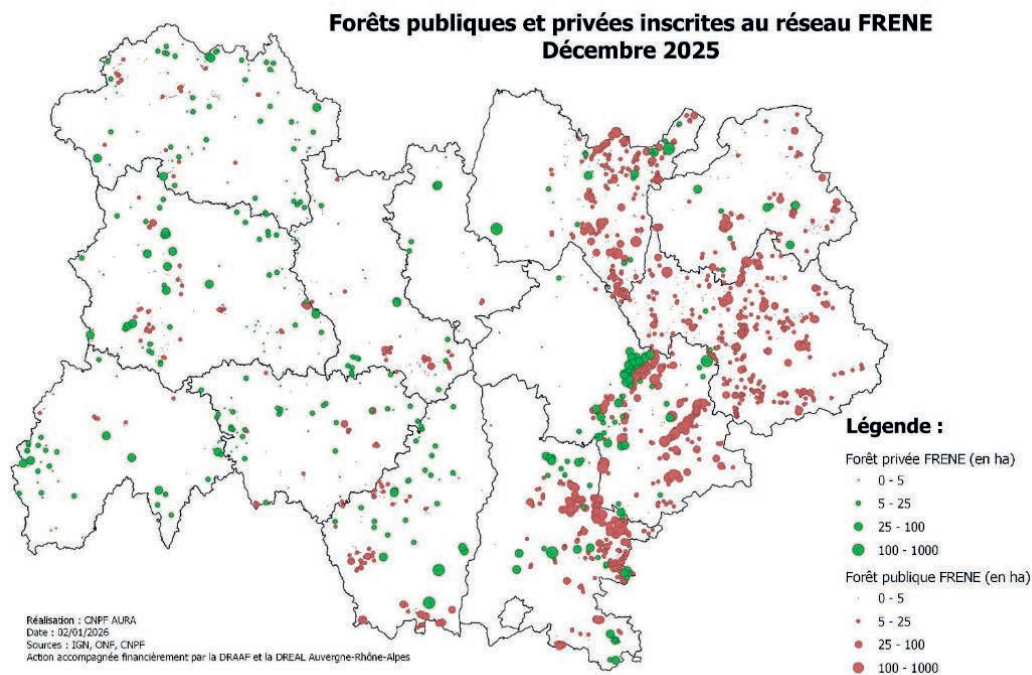
- une coopération inédite : CNPF et FNC unissent leurs forces pour gérer forêt et grande faune,
- une méthode terrain : l'expérimentation de diagnostics partagés pour des solutions locales et concrètes,
- un déploiement progressif : 10 sites pilotes dès 2026, bilan prévu au printemps 2027.

Cette initiative illustre la volonté des deux organisations de passer d'une logique de constat parfois conflictuel à une logique de co-construction de solutions, au service des territoires.

Le réseau Forêts Régionales en Évolution NaturElle (FRENE), bilan et perspectives

Le réseau FRENE recense, **sur la base du volontariat, des propriétaires forestiers**, des parcelles forestières publiques et privées laissées sans interventions sylvicoles (ni coupes ni travaux) pendant la durée de leurs documents de gestion durable. Créé en 2009 dans le cadre de la Stratégie Régionale pour les Services Socio-Environnementaux, avec le soutien de la DRAAF* et de la DREAL**, il vise à constituer une trame régionale de forêts en évolution naturelle. Les parcelles peuvent

être hors gestion pour des raisons techniques ou économiques, ou présenter un intérêt particulier pour la biodiversité. **Tous les types de peuplements forestiers peuvent être intégrés.** Cela peut constituer dans un contexte de changement climatique, des zones d'observation sur l'évolution de la forêt et de sa biodiversité. Mais également de maintenir ou de constituer une trame de vieux bois futur refuge favorable à des microhabitats qui hébergent de nombreuses espèces (oiseaux, batraciens...). Le réseau, initialement créé en ex-Rhône-Alpes s'étend aujourd'hui à toute la région.



Il est co-animé par le CNPF et l'ONF. Fin 2025, la forêt privée compte **7 324 hectares inscrits**, dont 1 034 ajoutés au cours de l'année. En forêt publique, 3 691 hectares ont été inscrits en 2025 au réseau selon les documents de gestion de l'ONF. En termes de perspectives, plusieurs autres régions se sont montrées intéressées pour développer également ce type de réseau et ont sollicité le CNPF pour faire part de son expérience. Pour inscrire des parcelles forestières dans le réseau FRENE, il est nécessaire de disposer pour sa forêt d'un document de gestion durable afin de s'assurer de la pérennité de cette inscription sur sa durée d'application.

En 2026, avec le nouveau **CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles)**, il est désormais possible d'intégrer également au réseau FRENE des parcelles de propriétés de moins de 10 ha, non éligibles à Plan Simple de Gestion. Cette évolution élargit l'accès au dispositif en permettant aux propriétaires forestiers volontaires ne disposant pas d'un PSG de participer eux aussi à la démarche.

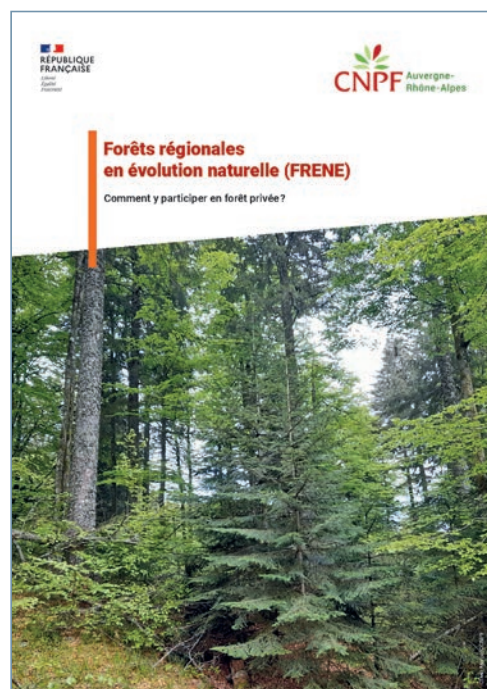
Pour plus d'informations, il est possible de se rapprocher du technicien forestier du CNPF de votre secteur ou de contacter directement Manon Raynaud, chargée de mission environnement, à l'adresse suivante : manon.raynaud@cnpf.fr

Une plaquette de présentation du réseau FRENE est disponible sur le site du CNPF : https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/sites/auvergnerhonealpes/files/2023-12/Livret_CNPF_FRENE-web.pdf

* Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Manon Raynaud,
CNPF



Des forêts et des hommes mais aussi des femmes et plus que jamais des jeunes

Le dérèglement climatique et ses méfaits sur nos systèmes forestiers traditionnels est source d'inquiétude non seulement pour les forestiers mais aussi pour la population dans son ensemble qui voit tout un cadre de vie menacé. Les initiatives sylvicoles passant de changement de gestion à l'introduction d'essences nouvelles se multiplient pour essayer de répondre à ce défi. Mais trop souvent, on parle technique **sans parler des hommes et des femmes** qui devront porter ces initiatives durant les décennies à venir.

Bien que nos organisations touchent un nombre conséquent de propriétaires, ceux-ci ne représentent qu'une part limitée de la forêt privée, même dans les massifs les plus productifs. Nombre de propriétaires forestiers ignorent totalement l'ensemble des opportunités de gestion de leur forêt et le support apporté par le CNPF et les groupements et associations de propriétaires. Les néo-propriétaires, héritiers ou acheteurs sont souvent dans ce cas et, dans le département de la Loire, nous avons commencé à nous adresser spécifiquement à eux pour leur présenter nos activités et nos organisations et partager avec eux sur le terrain quelques bribes d'expérience. Quelle que soit l'approche, engager de nouveaux propriétaires forestiers dans une démarche vertueuse de gestion est une nécessité pour réussir notre transition vers la forêt de demain. Chacun d'entre nous peut faire connaître, par l'échange et par l'exemple, les apports d'une gestion active de nos forêts.

Le second axe de notre effort porte sur **l'engagement de propriétaires femmes** au sein de nos organisations représentatives. Bien que celles-ci soient relativement nombreuses à posséder tout ou partie d'une forêt, leur présence au sein de nos organisations reste marginale, même si une tendance à l'augmentation est à noter. Dans un monde où, année après année et bien heureusement, la place des femmes dans la société et le débat public se fait de plus en plus importante, ce déséquilibre au sein de nos organisations ne peut être que préjudiciable. Il nous importe de lever les verrous qui limitent leur engagement et de les encourager à prendre plus de place dans nos échanges. Mesdames, ne doutez jamais des qualités que vous pouvez apporter dans le dialogue et la diversité des points de vue et approches qui feront la forêt de demain.

Mais la forêt, c'est aussi le temps long, très long. Alors que de nombreux propriétaires ne peuvent s'intéresser à leur forêt que lorsque leurs occupations professionnelles se font plus légères, **c'est bien aux générations suivantes qu'il impor-**

tera de poursuivre les efforts engagés et de mener à bien les projets initiés par leurs aînés dans un contexte pour le moins très changeant. C'est en pensant à cet horizon où le passage de témoin se fera que nous devons dès à présent engager **ces jeunes générations**. Elles pourront ainsi, année après année, à côté des nombreuses activités et sollicitations qui les occupent, s'approprier ces projets et l'ensemble des nombreuses et complexes connaissances forestières qui leur permettront de prendre les décisions les plus appropriées et *in fine*, de réussir. Les Fogefor « initiation », l'abonnement à des revues comme « Parlons Forêts » sont des possibilités. D'autres initiatives basées sur les réseaux sociaux peuvent aussi toucher ces générations. Mais c'est surtout l'échange de connaissances sur le terrain et la transmission de la passion qui créeront un lien durable, garant d'une pérennité de nos forêts. Transmettre ses connaissances et sa passion, n'est-ce pas le plus beau cadeau que l'on puisse faire aux jeunes générations.



Réunion de formation en forêt.

Alain Csakvary © CNPF

Bernard Leroux,
Président de Fransylva 42

Rencontre avec Alain Alric, enseignant forestier

Alain Alric, quel est votre parcours de formation ?

J'ai voulu travailler en forêt depuis mon plus jeune âge... A six ans, après avoir lu les aventures d'un forestier et de sa famille, je me suis dit : c'est ce métier que je veux faire... et je n'ai jamais envisagé autre chose. Mon père était vacher et dès mon plus jeune âge, j'ai été plongé dans le monde agricole avec une passion pour les activités et le travail en extérieur en particulier en montagne et en forêt.

Mon parcours m'a amené à obtenir un BEPA sylviculture et travaux forestiers, un BP abattage façonnage, un BTA et un BTS production forestière ! J'ai aussi effectué mon service national dans les Alpes au sein des troupes alpines. On note encore là ma propension à aller vers les grands espaces, la montagne, le goût de l'effort. J'ai notamment été stagiaire au CRPF. D'abord à Saint-Flour avec Jean-Claude Jeannot, qui m'a transmis en plus de ses connaissances, sa passion pour le métier et son côté profondément humaniste. Ensuite en Lozère, avec Alban Lauriac, qui m'a transmis tout son savoir et apporté cette touche très CNPF de relationnel, de bienveillance avec les publics.

Quelle est votre carrière ?

Je me suis dirigé naturellement vers un poste de formateur en techniques forestières au CFPPA OFA du Cantal, à Aurillac. J'avais à l'époque quatre ou cinq propositions d'emplois ! J'ai enseigné à tous les niveaux de formation (CAPA, BEPA, BP RCF, BTA, Bac Pro et BTS) et quasiment toutes les matières en techniques forestières tant en théorie qu'en pratique. Actuellement, mon poste est plutôt centré sur le BTS Gestion Forestière dont je suis le référent pour l'établissement mais aussi sur les Bac Pro Forêt. Le suivi des apprentis en entreprise, les relations avec le milieu professionnel un peu partout sur le territoire national sont des aspects fondamentaux et déterminants de ce poste.

Êtes-vous toujours motivé aujourd'hui ?

Depuis bientôt 36 ans, l'envie de transmettre ne m'a jamais quitté. J'ai le privilège de la mettre en pratique avec des apprentis qui sont déjà des professionnels en herbe et qui vont à leur tour permettre à notre filière de se développer. Ma motivation se situe à différents niveaux :

- permettre aux élèves de réussir leur diplôme (logique, pour un enseignant !),
- fournir un maximum de clés techniques pour que nos apprentis puissent bien évoluer dans leurs entreprises,



Vincent Dintillac © CNPF

Alain Alric entouré d'élèves apprentis.

- entretenir des contacts privilégiés avec le milieu professionnel et avec les apprentis, dont beaucoup sont devenus des amis et que j'ai toujours plaisir à recroiser.

Quels sont vos contacts avec le CNPF ?

Les interactions avec le CNPF sont nombreuses et très riches. Nous avons participé à l'action « Cultivons nos feuillus en Châtaigneraie Cantalienne » comme membre du comité de pilotage, mais aussi durant cinq jours avec les apprentis BTS GF. Les collègues du CNPF (Isabelle, Vincent et Bernard) nous ont encadrés sur cette action en sollicitant de nombreux propriétaires, acteurs de la filière et élus. Le CNPF nous sollicite pour des inventaires ou des travaux pour des propriétaires privés. Le rendez-vous incontournable de l'année est la réalisation d'un PSG. Là encore, le CNPF est à nos côtés pour nous trouver un massif à étudier (entre 20 et 30 ha). Cet exercice nous conduit maintenant à suivre plusieurs propriétés avec les élèves, sur lesquelles nous réalisons des travaux : abattage, exploitation, reboisement. Pour nous, le CNPF est un partenaire privilégié, avec un personnel très compétent et surtout très à l'écoute de nos demandes.

Propos recueillis par Isabelle Gibert-Pacault, CNPF

Journal réalisé par

Avec le concours financier du



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain